

Accès à la déchetterie désormais payant pour les Professionnels

Depuis le 2 mai 2016, de nouvelles conditions d'accès à la déchetterie intercommunale (située à Tallard) sont prévues pour les professionnels du territoire de Tallard-Barcillonnette.

Ceux-ci bénéficiaient jusqu'à présent de l'accès gratuit à ce service, alors qu'en principe les déchetteries de ce type (gérées par les collectivités), sont réservées aux particuliers pour leurs déchets ménagers. La Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette (CCTB) a fait le choix de maintenir l'accueil des professionnels de son territoire au sein de sa déchetterie, cependant la baisse drastique des dotations de l'Etat l'a contrainte à agir comme la très grande majorité des autres gestionnaires publics de déchetterie, en leur appliquant une redevance d'accès.

Tous les types de professionnels et prestataires doivent ainsi présenter une carte d'accès et s'acquitter de la somme de 20 € avant tout passage à la déchetterie, sauf pour les apports exclusivement constitués de cartons qui restent gratuits.

Les démarches à réaliser par les professionnels

Chaque structure professionnelle doit faire une demande de carte d'accès personnelle auprès de la CCTB ou par internet sur www.tallard-barcillonnette.com afin d'ouvrir un « compte usager » et de l'alimenter en prépaiements selon ses besoins (renouvelables ensuite). Cette carte d'accès doit être présentée au gardien de la déchetterie (avant vidage) à chaque apport de déchets, (limitation des véhicules à 3,5 tonnes).

Toute structure professionnelle n'ayant pas effectué cette démarche est désormais refusée à l'entrée.

Rappelons d'autre part que les professionnels extérieurs au territoire de Tallard-Barcillonnette sont totalement interdits d'accès à la déchetterie, même s'ils travaillent provisoirement sur ce territoire.

Pour tout renseignement complémentaire – Téléphone CCTB : 04 92 54 16 66

Horaires d'ouverture

- ♦ Lundi - Mercredi - Vendredi - Samedi : 9 h / 12 h - 14 h / 18 h (* 17 h)
- ♦ Mardi - Jeudi : 14 h / 18 h (* 17 h)

(*) Fermeture à 17 heures du 15 novembre au 15 mars